

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2021/06 du 26 MARS 2021

Portant sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés: 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 26 mars 2021 à 20 heures 00, dans la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19, selon convocation du 18/03/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire de séance : GIRAUD David

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
Constatant que le compte financier présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement SF	Résultat l'exercice	RAR 2020	Soldes RAR	Affectation Résultat
INVEST	-23 161,29 €		+16 591,53 €	- 17 418,24 € + 9 969,54 €	-7 448,70 €	-14 018,46 €
FONCT	+24 793,49 €		+ 21 082,23 €			+45 875,72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	45 875,72 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	14 018,46 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	31 857,26 €
Total affecté au c/1068	14 018,46 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS